

DELIBERATION N° 2000/11-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du budget supplémentaire 2000, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

- Fonctionnement	769 050, 00
- Investissement	1 383 900, 00

Recettes

- Fonctionnement	1 188 806, 66
- Investissement	1 433 631, 25

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 19 voix pour et 6 voix contre :

- approuve le budget supplémentaire 2000.